CONTRE

Députés

nil/aucun

• (1720)

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): Je déclare la motion adoptée.

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai déjà, à plusieurs reprises, participé à un débat semblable. Je voudrais simplement réitérer ce que j'ai déjà dit: Je trouve que c'est un très mauvais précédent que nous sommes en train d'établir dans notre système politique, d'institution politique d'origine britannique.

[Traduction]

Je crois que nous faisons erreur en votant pour autoriser un député à présenter un projet de loi en première lecture. Je comprends pourquoi on le fait. Je ne mets pas les motifs en doute, cela ne m'est pas permis, mais j'estime que c'est un mauvais précédent. Il est contraire au régime parlementaire britannique de voter pour donner la permission à un député de présenter un projet de loi parce qu'il pourrait arriver que des projets de loi déplaisent à beaucoup d'entre nous et que nous nous servions de ce cas—ci et d'autres précédents pour empêcher un député de même songer à mettre en délibération ce que les députés ne jugeraient absolument pas acceptable.

Moi qui défends la liberté de pensée et de délibération, je suis persuadé qu'un député n'a pas à obtenir de permission pour présenter quelque projet de loi que ce soit en première lecture. Il y a, à mon avis, d'autres moyens d'arriver au résultat que nous recherchons aujourd'hui. Libre aux députés de prendre celui qu'ils veulent, mais je m'oppose fortement et je m'opposerai toujours à ce que nous votions pour permettre à un député de présenter un projet de loi en première lecture. Pas dans le régime parlementaire britannique.

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement l'intervention de mon collègue et je comprends son point de vue. Il a dit qu'on ne devrait pas s'opposer à la présentation d'un projet de loi à l'étape de la première lecture. Or, si je ne m'abuse, il vient tout juste de voter contre la présentation du projet de loi sur la TPS à cette étape.

Affaires courantes

Il voulait peut-être parler seulement des projets de loi d'initiative parlementaire, mais je ne comprends pas très bien puisqu'il s'est opposé à la première lecture d'un projet de loi il y a quelques instants.

M. Prud'homme: Monsieur le Président, le député a raison. J'ai dit que je m'opposais à un tel vote sur les projets de loi d'initiative parlementaire. Je le remercie pour m'avoir permis de clarifier cette question. C'est bien ce que j'ai toujours soutenu aux Communes à propos des projets de loi d'initiative parlementaire. La question des projets de loi du gouvernement est bien différent. Je remercie encore le député pour son intervention.

En fait, comme je vieillis et que ma mémoire pourrait me jouer des tours, j'ai eu il y a quelques instants une longue discussion avec les greffiers pour m'assurer que je n'ai jamais dérogé à la ligne de conduite que j'ai adoptée par le passé. Cette discussion confirme que j'ai toujours soutenu le même point de vue en ce qui touche les projets de loi d'initiative parlementaire.

Le président suppléant (M. Paproski): Le député de Kamloops dispose de quelques minutes pour présenter le projet de loi.

M. Riis: Monsieur le Président, je vous saurais gré de m'accorder quelques instants pour expliquer l'objet du projet de loi. Comme le constateront les députés, ce projet de loi se rapporte à l'année 1215. Cette année-là, le roi Jean, souverain très arrogant et insensible, avait imposé coup sur coup plusieurs taxes excessives. Les gens avaient protesté et s'étaient opposés à ces impôts trop élevés que le roi Jean avait présentés.

C'est pour cette raison, compte tenu surtout de la discussion d'aujourd'hui, que je juge à-propos de présenter ce projet de loi privé pour déclarer le 15 juin, date à laquelle ce document historique a été signé en 1215, jour de la Grande Charte. Je vois que, grâce au timbre, les libéraux ont au moins aidé le Nouveau Parti démocratique à faire savoir au gouvernement qu'il impose, lui aussi, une taxe lâche, mesquine et cruelle aux Canadiens, et il est temps que nous le lui disions clairement.

Des voix: Bravo!

M. Riis: Tout comme les gens ont dit qu'ils ne toléreraient pas cette injustice à l'époque du roi Jean, nous disons aux Canadiens que nous n'accepterons pas cette taxe aujourd'hui.

Des voix: Bravo!